

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

EQUIPEMENTS PLATEAU TECHNIQUE CENTRE R&D INDUSTRIE 4.0

(RC) - REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE PUBLIC N° 2026-210-005

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :

Jeudi 10 septembre 2026 à 12:00 heures

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements techniques dans le cadre du Centre R&D Industrie 4.0 du Campus Industrie AVPI (Agroparc, Avignon), ainsi que les formations associées au personnel et aux formateurs.

Ce projet est conduit dans le cadre du programme BPI France « Industrie du Futur / Industrie 4.0 » (AMI I4.0, BPI AMI lauréate 2022, référence dossier BPI). La CCI de Vaucluse est le maître d'ouvrage.

Nomenclature- Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

Les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés (CPV) sont :

38000000-5	Équipements de laboratoire, optiques et de précision (sauf lunettes)
30200000-1	Matériel et fournitures informatiques
48000000-8	Logiciels et systèmes d'information
80500000-9	Services de formation
19520000-7	Produits en plastique (filaments, résines, poudres polymères)
31711000-3	Articles électroniques (composants IoT, capteurs, modules)

ARTICLE 2 – FORME DU MARCHÉ

La consultation est relative à un marché public de fournitures et services (équipements techniques, logiciels, installation, mise en service et formation). Il ne s'agit pas d'un marché de prestations intellectuelles.

Nature du prix :

- Prix global et forfaitaire
 - Lot 1 : le montant estimatif est de 110 000 € HT.
 - Lot 2 : le montant estimatif est de 295 000 € HT.
 - Lot 3 : le montant estimatif est de 17 000 € HT.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. - ÉTENDUE ET CADRE DE LA CONSULTATION

Appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 /

3.2. - DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

Le présent marché est décomposé en 3 lots désignés comme suit :

- Lot n°1 : Plateau R&D mutualisé — Brique 2 (équipements de prototypage, métrologie, pédagogie industrielle).
- Lot n°2 : Centre R&D avancé — Brique 3 + Complément ErmaSmart (équipements R&D, IoT, IA, supervision, jumeau numérique, RA, cybersécurité + extension ligne ErmaSmart).
- Lot n°3 : Consommables annuels — matériaux de fabrication additive (filaments, poudres, résines), composants électroniques, consommables IoT et laboratoire.

3.3. – FORME DES GROUPEMENTS

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par l'acheteur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'acheteur.

Les candidats peuvent présenter une offre en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

3.4. - COMPLEMENTS A APPORTER AUX C.C.T.P. ET C.C.A.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au Cahier des Clauses Techniques Particulières, ni au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Le CCTP est transmis à titre informatif pour permettre aux candidats de comprendre le périmètre et les usages attendus.

3.5. – VARIANTES

Les variantes techniques sont admises dès lors que les spécifications minimales du présent CCTP sont intégralement satisfaites. Toute variante devra être explicitement présentée et distincte de l'offre de base. Les options de maintenance préventive et de garantie étendue seront chiffrées séparément.

3.6. – DUREE

La durée du marché court à compter de sa notification jusqu'à la réception définitive de l'ensemble des prestations (fournitures, installation, mise en service et formation) de chaque lot attribué.

La date contractuelle d'exécution est fixée au 31 décembre 2026. La livraison, l'installation et la mise en service de l'ensemble des équipements devront être achevées avant cette date, sauf accord express de la CCI de Vaucluse.

3.7. - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 4 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Ce dossier comprend l'ensemble des pièces suivantes :

- **1 R.C.** (Règlement de la Consultation),
- **1 ATTRI 1** (acte d'engagement), **pour chacun des lots**,
- **1 C.C.A.P.** (Cahier des Clauses Administratives Particulières), à accepter sans modification, ni rature et réserve. Il n'a pas à être joint,
- **1 C.C.T.P.** Cahier des Clauses Techniques Particulières à accepter sans modification, ni rature et réserve. Il n'a pas à être joint,
- **1 D.P.G.F.** (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) **pour chacun des lots**

Le marché peut être consulté et téléchargé dans sa totalité sur la plate-forme des Marchés Publics à l'adresse suivante <http://www.marche-publics.gouv.fr>

ARTICLE 5 - PIECES A FOURNIR AU TITRE DE LA CANDIDATURE ET JUGEMENT DES CANDIDATURES

5. 1 DOCUMENTS A PRODUIRE AU TITRE DE LA CANDIDATURE

a - La lettre de candidature – formulaire DC1, joint au dossier de consultation, dûment rempli et rédigé en français.

Dans le cas où les candidats se présenteraient sous la forme d'un groupement, il est recommandé de renseigner un seul formulaire DC1. Chaque membre du groupement peut, toutefois, remplir un formulaire DC1 : le dossier de candidature sera alors constitué d'autant de formulaires DC1 que de membres du groupement. Dans ce cas, il appartient à chacun des membres de renseigner, de manière identique, les rubriques qui concernent le groupement dans son ensemble, notamment celle relative à la désignation du mandataire (rubrique G). Le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

b - La déclaration du candidat – formulaire DC2 ci-joint, à produire pour chaque lot par le candidat ou dans le cas d'un groupement, par chacun de ses membres et rédigé en français.

c - Aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le marché

- Copie d'Extrait K-Bis datant de moins de trois mois ou, pour les artisans, copie d'attestation d'immatriculation en cours de validité auprès du Répertoire des Métiers, ou, pour les professions libérales, copie d'attestation d'immatriculation en cours de validité auprès d'un Centre de Formalités de l'Urssaf.
- Copie du ou des jugements prononcés habilitant le candidat à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Délégation de pouvoirs, établie par la personne juridiquement habilitée à engager l'entreprise, si la personne qui signe les documents du marché pour le compte de l'entreprise n'est pas le dirigeant juridiquement habilité à l'engager.

d - Capacités économiques et financières

- CA des 3 derniers exercices disponibles, Part du CA concernant les services objet du marché.

e - Capacités techniques et professionnelles

Renseignements relatifs aux moyens du candidat :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les services sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.
- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché public.
- Une attestation d'assurance en cours de validité au titre de la Responsabilité Civile pour les risques professionnels.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- S'il s'agit d'un **groupement d'opérateurs économiques** il devra les identifier dans cette rubrique et fournir **un formulaire DC2** pour chacun des opérateurs économiques concernés contenant les informations demandées ci-dessus ;

- S'il s'agit d'un **sous-traitant** il devra l'identifier dans cette rubrique et fournir **une déclaration** mentionnant :
 - La nature des prestations sous-traitées,
 - Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé,
 - Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant,
 - Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix,
 - Le cas échéant, les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie,
 - Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner.
- **S'il s'agit d'un autre opérateur économique** (ni cotraitant, ni sous-traitant) il devra produire les mêmes pièces que l'opérateur candidat.

Si le candidat est une société nouvellement constituée, il devra indiquer la dénomination et l'adresse de l'organisme auprès duquel sa demande d'inscription est en cours et être en mesure de fournir les pièces justifiant cette demande (extrait Kbis par exemple). Il devra fournir toute information permettant de justifier de ses capacités techniques et financières.

Si pour une raison justifiée (notamment pour les sociétés nouvellement créées), l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié.

En application de l'article R.2142-25 du code de la commande publique, l'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché public.

Conformément à l'article R.2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition :

- Qu'ils mentionnent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace,
- Que l'accès à cet espace ou à ce système de stockage soit gratuit

5.2 JUGEMENT DES CANDIDATURES

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai qui lui sera précisé.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

ARTICLE 6 - PIECES A FOURNIR AU TITRE DE L'OFFRE ET JUGEMENT DES OFFRES

6.1 DOCUMENTS DE L'OFFRE A FOURNIR

DOCUMENT DE L'OFFRE	NOM DU DOCUMENT	FORMAT PRECONISE SI REPONSE ELECTRONIQUE	PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT	A TITRE INDICATF : PIECES A SIGNER OBLIGATOIREMENT PAR L'ATTRIBUTAIRE
ATTRRI 1: Lot 1, Lot 2 et Lot 3	Acte d'engagement	.doc .pdf	OUI	OUI
Déclaration de sous-traitance (DC4)	DC4	.doc .pdf	OUI	OUI
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire : Lot 1, Lot 2 et Lot 3	DPGF	.pdf .doc	OUI	OUI
Cahier des clauses administratives particulières	CCAP	.pdf .doc	FACULTATIF	NON
Cahier des clauses Techniques particulières	CCTP	.pdf .doc	FACULTATIF	NON
Mémoire technique détaillant, pour chaque équipement proposé, la conformité aux spécifications du présent CCTP et, le cas échéant, les performances supérieures aux minima requis	Mémoire Technique	.pdf .doc	OUI	OUI
Description détaillée des modalités d'interfaçage proposées avec la ligne ErmaSmart existante (Lot 2)	Description détaillée	.pdf .doc	OUI	OUI
Planning détaillé et engageant de livraison, d'installation et de mise en service, garantissant le respect de l'échéance du 31 décembre 2026	Planning détaillé	.pdf .doc	OUI	OUI

Plan de formation distinct, conforme aux attendus de la section 2.3 ter, avec les biographies et qualifications des formateurs mobilisés	Plan de formation	.pdf .doc	OUI	OUI
Attestation de certification Qualiopi (ou équivalent reconnu) du dispensateur de formation, ou à défaut les références justifiant d'une expérience équivalente	Attestation de certification Qualiopi	.pdf .doc	OUI	OUI
Conditions de garantie et le descriptif de l'offre SAV	Conditions de garantie	.pdf .doc	OUI	OUI
Devis détaillé par lot, avec prix unitaires et totaux HT, respectant impérativement le budget plafond fixé pour le lot concerné	Devis détaillé	.pdf .doc	OUI	OUI
Attestation d'engagement formelle sur le caractère obligatoire et inclus de l'installation et de la formation dans l'offre remise	Attestation d'engagement	.pdf .doc	OUI	OUI

6.2 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

- **Critères de sélection des offres :**

1- LE PRIX	25 %
2- LA VALEUR TECHNIQUE	75 %

1. LE PRIX sera pondéré à 25 %

.....

La notation s'effectuera comme suit :

$$N(i) = 25 \times (P(m) / P(i))$$

N (i) est la note attribuée à l'offre du candidat

P (i) est le prix de l'offre du candidat

P (m) est le prix de l'offre la moins disante

Le montant de l'offre est la somme du prix global et forfaitaire

2. LA VALEUR TECHNIQUE sera pondérée à 75 %.

LOTS 1 & 2

Elle sera constituée de l'addition des quatre sous-critères suivants :

- **Sous-critère 1 (35%)** : Performances techniques de l'offre
 - **Sous-sous-critère 1 (15%)** : Conformité des équipements aux spécifications minimales du CCTP (rédhibitoire)
 - **Sous-sous-critère 2 (20%)** : Qualité et niveau de performance des équipements proposés au-delà des spécifications minimales
- **Sous-critère 2 (15 %)** : Délai de livraison, installation, formation et mise en service - Respect de la date contractuelle du 31 décembre 2026 et qualité du planning proposé
- **Sous-critère 3 (10 %)** : Cohérence pédagogique et R&D - Adéquation de l'offre aux usages pédagogiques (BTS CRSA, CPI, CISIO, TSFA) et R&D décrits dans le CCTP — intégration ErmaSmart
- **Sous-critère 4 (15 %)** : SAV, garantie et maintenance - Garantie (durée, pièces détachées), délai d'intervention SAV ($\leq 48h$ site), hotline française, disponibilité pièces ≥ 5 ans

Le critère du délai de livraison, installation, formation et mise en service fait l'objet d'une attention particulière : le respect de l'échéance impérative du 31 décembre 2026 est une condition de recevabilité de l'offre. La notation valorise, au-delà du simple respect de cette échéance, la marge d'avance proposée par le soumissionnaire ainsi que la crédibilité du planning détaillé fourni (jalons intermédiaires, gestion des risques de délai fournisseurs, plan de contingence).

LOT 3

Elle sera constituée de l'addition des deux sous-critères suivants :

- **Sous-critère 1 (60%)** : Performances techniques de l'offre
 - **Sous-sous-critère 1 (25%)** : Conformité des équipements aux spécifications minimales du CCTP (rédhibitoire)
 - **Sous-sous-critère 2 (35%)** : Qualité et niveau de performance des équipements proposés au-delà des spécifications minimales
- **Sous-critère 2 (15 %)** : Délai de livraison, installation, formation et mise en service - Respect de la date contractuelle du 31 décembre 2026 et qualité du planning proposé

Le critère du délai de livraison, installation, formation et mise en service fait l'objet d'une attention particulière : le respect de l'échéance impérative du 31 décembre 2026 est une condition de recevabilité de l'offre. La notation valorise, au-delà du simple respect de cette échéance, la marge d'avance proposée par le soumissionnaire ainsi que la crédibilité du planning détaillé fourni (jalons intermédiaires, gestion des risques de délai fournisseurs, plan de contingence).

- **Modalités d'appréciation de la valeur technique**

La valeur de l'offre sera notée sur 75, et appréciée de la manière suivante :

Sous-critères 1,2, 3 et 4 : notés de 0 à leur pondération maximale, sur la base du mémoire technique et des fiches techniques des équipements.

⇒ **Le marché sera attribué sur la base des offres initiales sans négociation.**

Les offres anormalement basses, inacceptables, irrégulières ou inappropriées seront éliminées. Des demandes d'éclaircissement d'une offre incohérente ou ambiguë sans qu'elle soit irrégulière, pourront être faites par la CCI de Vaucluse, mais les offres initiales demeureront intangibles. Dans ce cas, en application des articles L.2152-1 à L.2152-4 et L.2152-5 et 6 du code de la commande publique, les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses seront éliminées. Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses, conformément à l'article R.2152-1 du code de la commande publique.

L'offre jugée économiquement la plus avantageuse sera celle qui se verra attribuer le total le plus élevé.

ARTICLE 7 – MODALITE DE REMISE DES PLIS

En application des dispositions prévues à l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les documents à remettre par les candidats (pièces de la candidature et de l'offre) sont transmis obligatoirement par voie électronique.

Tous les échanges liés à la présente consultation (questions et réponses, demandes d'information, demandes de compléments ...) se feront de manière dématérialisée à l'adresse mail renseignée par les candidats lors de leur identification sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics « PLACE » accessible à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Ainsi, les candidats indiqueront dans leur réponse une adresse de messagerie qui pourra être valablement utilisée par la CCIV et permettre la communication des échanges d'informations relatives à la procédure.

Les offres devront donc parvenir à destination avant le **jeudi 10 septembre 2026 à 12 h 00** et seront obligatoirement transmises à l'adresse suivante :

- <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

7.1 INFORMATIONS SUR LA DEMATERIALISATION

Pour plus d'informations sur la dématérialisation, prendre connaissance du « Guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics pour les opérateurs économiques » et de « l'arrêté du

12/04/2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique » à partir des liens suivants :

- https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/demat/erialisation/20180601_Guide-MP-dematerialisation-2018-OE.pdf
- <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/4/12/ECOM1800780A/jo/texte>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Toutefois, si des difficultés se présentent lors du dépôt des plis, une assistance est à la disposition des entreprises.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

7.2 DISPOSITIONS RELATIVES A LA COPIE DE SAUVEGARDE

Parallèlement à l'envoi électronique de leur dossier, les candidats peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde établie sur support papier ou sur support physique électronique.

La copie de sauvegarde n'est recevable que si les deux conditions suivantes sont remplies :

- elle est parvenue à destination dans le délai fixé pour la remise des offres.
- elle est placée dans un pli scellé portant, outre les mentions exigées aux articles ci-dessus (le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée), la mention lisible :

« COPIE DE SAUVEGARDE »

Cette copie de sauvegarde sera :

- soit remise contre récépissé à l'adresse suivante : CCIV, Cellule Marchés Publics – 46, Cours Jean Jaurès 84000 Avignon
(Réception des plis aux heures de bureau de **9h00 à 12h00** et de **14h00 à 16h00**),
- soit transmise par Chronopost ou équivalent, ou envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante : CCIV, Cellule Marchés Publics – 46, Cours Jean Jaurès – BP 70158 84008 Avignon Cedex 1

7.3 SIGNATURE DU MARCHÉ

Le marché final sera signé soit de façon manuscrite par le candidat retenu et la CCI, soit de façon électronique par le candidat retenu et la CCI :

- En cas de signatures électroniques, les signatures du candidat et de la CCI devront être conformes à l'Arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique des marchés publics,

- En cas de signatures manuscrites les documents papier signés seront échangés par courrier.

ARTICLE 8 – MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard **6 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises notamment au regard de l'évolution de la situation sanitaire.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée initialement pour la remise des offres venait à être reportée, la disposition de l'alinéa précédent resterait applicable bien évidemment pour la nouvelle date de report.

ARTICLE 9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront **poser des questions exclusivement écrites, via la plateforme de dématérialisation (coordonnées indiquées ci-après) ou mail à l'adresse suivante :**

<http://www.marche-publics.gouv.fr>

Les renseignements complémentaires pourront être demandés au plus tard 4 jours avant la date limite fixée pour la remise des plis.

ATTENTION : Le service des marchés publics sera fermé du 10 au 23 août 2026 inclus : aucune réponse aux questions posées via la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr> ne sera faite pendant cette période de fermeture du service.

ARTICLE 10 – DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT AUQUEL IL EST ENVISAGE D'ATTRIBUER LE MARCHÉ

Conformément à l'article R.2144-4 du code de la commande publique, le candidat individuel ou en cas de groupement chaque membre du groupement auquel il est envisagé d'attribuer le marché (y compris les éventuels sous-traitants) devra justifier ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner.

A ce titre il devra remettre, dans un délai qui lui sera précisé par voie électronique :

- Les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné à l'article L.2141-2 du code de la commande publique. Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.
- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du Code du Travail. **Ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.**

- Le candidat qui est établi hors de France et qui envisage de détacher temporairement un salarié sur le territoire national pour l'exécution de ce marché doit en informer l'acheteur et fournir, avant le début du détachement, en application des articles L.1262-4-1 et R.1263-12 du Code du Travail, les documents ci-après :
 - Une copie de la déclaration de détachement transmise à l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi, conformément aux dispositions des articles R.1263-3-1, R.1263-4-1 et R.1263-6-1.
 - Une copie du document désignant le représentant mentionné à l'article R.1263-2-2

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés au I à IV, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Les candidats étrangers doivent joindre une traduction en français de l'ensemble de ces documents.

ARTICLE 11 - PUBLICITE RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU MARCHE

En vue de permettre aux candidats et aux tiers l'exercice du recours de plein contentieux reconnue par le Conseil d'Etat le 16 juillet 2007 (CE, 16-07-2007, Sté TROPIC SIGNALISATION, n° 291545) et complété par l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne n° 358994, un avis de publicité comportant l'indication du jour de conclusion du contrat, de l'identité de l'attributaire et des lieu et horaires où pourra être consulté le contrat, sera publié sur la plateforme de dématérialisation : <http://www.marches-publics.gouv.fr> ou consultable auprès de la Chambre de Commerce et d'industrie de Vaucluse.

Article 12 : Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Instance chargée des procédures :

Tribunal administratif de Nîmes
16 avenue Feuchères
CS 88010 30941
NÎMES cedex 09
Téléphone : 04.66.27.37.00
Télécopie : 04.66.36.27.86
Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Les renseignements peuvent être obtenus auprès du greffe du Tribunal Administratif (à la même adresse).